



Affaire suivie par : Nathalie LAINE, Monique LEBRAUD
N° tél : 05 46 08 17 30 - E-mail : royanatlantique@taxesejour.fr
N° réf. : 2024/VB/NL/001
Objet : **Taxe de séjour 2024**

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 22 mai 2023, le Conseil Communautaire de la CARA a adopté les tarifs de la taxe de séjour, applicables à compter du **1^{er} janvier 2024** à l'ensemble des hébergements situés sur les 33 communes de son territoire.

Vous trouverez ci-joints le guide accueil et l'affiche tarif, relatifs à cette taxe ainsi que la note de la CARA, en vigueur depuis 2020.

Le guide de télédéclaration et le registre du logeur sont téléchargeables sur la plateforme de déclaration **www.royanatlantique.taxesejour.fr** ou disponibles sur demande auprès de nos services.

Veuillez nous indiquer vos périodes d'ouverture de l'année 2024 sur les 2 coupons ci-dessous ou sur la plateforme de déclaration (rubrique « mes hébergements », « ajouter une fermeture »).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Vincent BARRAUD
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Président de l'OTC Destination Royan Atlantique

RÉSIDENTS PROPRIÉTAIRES PÉRIODE D'OUVERTURE 2024 À RETOURNER COMPLETÉ ET SIGNÉ À RÉCEPTION

Je soussigné(e) M. Mme (nom, prénom et téléphone)
certifie ouvrir mon établissement (nom et adresse)
du 2024 au 2024. Date et signature
Nombre d'emplacements

CLIENTÈLE DE PASSAGE PÉRIODE D'OUVERTURE 2024 À RETOURNER COMPLETÉ ET SIGNÉ À RÉCEPTION

Je soussigné(e) M. Mme (nom, prénom et téléphone)
certifie ouvrir mon établissement (nom et adresse)
du 2024 au 2024. Date et signature
Nombre d'emplacements

Merci de ne pas retourner les coupons si vous avez déjà effectué les démarches par écrit pour 2024